

**Direction**  
Affaire suivie par :  
Vanessa THIRION, Cheffe du DEC  
Tél : 03.28.37.15.15  
Mél : ce.dec@ac-lille.fr

144 rue de Bavay  
59000 Lille

Lille, le

Monsieur,

Par courrier en date du 24 mai 2022 et par courriel en date du 3 juin 2022, vous avez appelé mon attention sur les modalités d'organisation des examens de la session 2022, notamment sur les points suivants.

1. Application des quatre demi-journées libérées pour les correcteurs des sujets d'enseignement de spécialité.

Compte tenu du contexte particulier de correction de ces copies du baccalauréat lié à l'organisation des épreuves pratiques et orales durant le mois de mai, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse a décidé d'aménager la correction. Ainsi, les enseignants convoqués ont bénéficié d'un forfait de quatre demi-journées libérées de cours pour la correction des copies. Ce forfait était utilisable au choix du professeur après accord du chef d'établissement durant la période des corrections des EdS, soit entre le 17 mai et le 3 juin 2022.

Au niveau académique, cette disposition a été relayée auprès de l'ensemble des chefs d'établissement, avec la consigne de la mettre en œuvre avec la plus grande souplesse.

2. Charge de travail induite pour la correction des écrits en STS

Il n'a pas été prévu au niveau national de décharger de cours les professeurs de lettres corrigeant l'épreuve de culture générale en BTS.

Sur ce point, il faut toutefois noter l'attention toute particulière portée au niveau académique pour équilibrer les charges de correction entre les enseignants. Ainsi, les professeurs de lettres convoqués pour la correction de l'épreuve de culture générale des BTS n'ont pas été mobilisés pour les corrections de l'épreuve écrite de français du BGT.

Sur la question précise d'ouvrir la possibilité de télécharger les copies pour les correcteurs, je vous précise que l'application Santorin telle qu'elle est proposée au niveau national ne prévoit pas cette fonctionnalité. Dans l'académie, il a été décidé de repousser la fin des corrections au 9 juin 10h afin de permettre à tous les correcteurs de terminer leur lot de copie.

3. Charge de travail des professeurs de lettres

Le chef d'établissement, en tant que chef de centre d'examen, peut faire appel aux enseignants de son établissement et éventuellement en fonction des besoins, à ceux d'autres établissements à proximité pour assurer ces missions. En conséquence, les enseignants de lettres peuvent être mobilisés pour la surveillance des épreuves écrites de philosophie et/ou de français. Une information a néanmoins été transmise aux chefs d'établissement afin de mobiliser sur ces missions de surveillance en priorité et dans la mesure du possible, les enseignants des autres disciplines et enfin, les enseignants de lettres en dernier ressort.

#### 4. Report de la date de remise des copies de l'EAF

Les épreuves écrites anticipées de français (EAF) des baccalauréats général et technologique se dérouleront le jeudi 16 juin 2022, de 14h00 à 18h00. La mise à disposition des copies dans Santorin est prévue le vendredi 17 juin et les corrections seront organisées du vendredi 17 juin au mardi 5 juillet, ce qui représente 12 jours (ouvrés) de correction, ce délai étant identique à celui de la session précédente, pour un nombre de copies qui est à ce jour de 98 au maximum par correcteur (contre 128 en 2021). Ce nombre peut évoluer, à la marge, en fonction des indisponibilités qui seront remontées au département des examens et concours. Le calendrier des opérations du baccalauréat général et technologique étant contraint et compte tenu de l'adaptation du poids de charge des correcteurs en fonction de leur participation à d'autres épreuves, il ne sera pas possible de donner une suite favorable à cette demande de report de remise de copies.

#### 5. Décharge de service pour les professeurs de SVT et de physique-chimie

Il n'est pas envisagé au niveau national de décharge pour les professeurs de SVT et de physique-chimie. S'agissant des corrigés, l'académie s'est basée sur les supports fournis par le national complétés par des informations fournies lors des commissions d'entente.

#### 6. Paramétrage du portail Imag'in

Des difficultés ont été rencontrées pour le paramétrage du portail Imag'in ; dès que les services en ont eu connaissance le niveau national a été alerté. Le « dysfonctionnement » informatique de l'application est désormais résolu.

#### 7. Question de l'indemnisation des membres de jury du DNB

Au sein des établissements, tous les enseignants de toutes les disciplines peuvent être membres des jurys de l'épreuve orale du DNB, les chefs d'établissement veillant cependant à constituer des jurys de la façon la plus adaptée aux thématiques des objets d'étude ou des projets présentés. Comme indiqué dans la note de cadrage ministérielle, la participation de l'enseignant au jury de l'épreuve orale du DNB constitue une modalité particulière d'exercice de ses missions.

Aucune rémunération de cette épreuve n'est prévue par la réglementation. L'indemnisation des frais de déplacement ne peut être effective pour des enseignants interrogeant sur le lieu de leur résidence administrative.

#### 8. Report de la date de remise des copies de philosophie

En ce qui concerne la question relative au report de la date de retour des copies de philosophie au vendredi 1er juillet 15h, l'académie a veillé à proposer un temps de correction supérieur à celui de l'année dernière : 10 jours ouvrés (du 16 juin soir au 30 juin soir) contre 8,5 jours l'an dernier pour un nombre de copies par correcteur qui devrait rester identique (lot de 125 copies en moyenne). Il ne sera pas possible d'aller au-delà en raison des délais de tenue des commissions d'harmonisation et de publication des résultats du 1er groupe le 5 juillet.

Mes services restent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

**La rectrice de région académique  
Rectrice d'Académie de Lille  
Chancelière des universités**



**Valérie CABUIL**